
Septième Réunion du Comité Permanent de l'Alliance Solaire Internationale
13 septembre 2022
New Delhi, République de l'Inde

11 octobre 2022

Rapport de la Septième Réunion du Comité Permanent de l'Alliance Solaire Internationale (ASI)

Résumé

Ce document présente le rapport de la Septième Réunion du Comité Permanent de l'Alliance Solaire Internationale (ASI).

Rapport de la Septième Réunion du Comité Permanent de l'Alliance Solaire Internationale (ASI)

Ordre du Jour Point 1. Ouverture de la réunion

1. Le Président de l'Assemblée de l'ASI a ouvert la Septième Réunion du Comité Permanent de l'Alliance Solaire Internationale (ASI) en souhaitant la bienvenue au coPrésident et aux Vice-Présidents de l'Assemblée de l'ASI, aux ministres, ambassadeurs, hauts commissaires, consuls honoraires et autres personnalités des Pays Membres de l'ASI, ainsi qu'au Directeur Général.
2. Le Président a salué la diligence et les efforts des membres du Comité Permanent pour avoir facilité le mécanisme de gouvernance de l'ASI au cours des deux dernières années. Il a fait remarquer que la prochaine Assemblée de l'ASI élira le Président et le Co-Président et sélectionnera les nouveaux Vice-Présidents des quatre régions pour le prochain mandat de 2 ans, et par conséquent, il pourrait y avoir un ensemble différent de pays constituant le Comité Permanent lors de sa prochaine réunion, qui prendra le travail du Comité Permanent en place et guidera la croissance future de l'ASI.
3. Le Président, expliquant le rôle dominant joué par l'énergie solaire dans un monde de « net zéro », a noté qu'en 2021, la croissance annuelle des installations d'énergie solaire s'est élevée à 24 %, la pénétration solaire mondiale atteignant 5 %. Il a également ajouté que la croissance de l'énergie solaire photovoltaïque depuis 2015 est inégalée et que les nouveaux investissements solaires à grande échelle se sont élevés à 66 milliards d'USD au cours du seul premier semestre 2022, soit une augmentation de 27 % par rapport à l'année précédente. Le Président a fait savoir qu'il s'attendait à ce que cette croissance s'amplifie à mesure que la technologie solaire photovoltaïque trouve davantage d'applications dans l'espace de l'énergie distribuée, notamment par le biais d'applications d'utilisation productive, de l'agro PV et des cellules solaires flexibles et intégrées en surface. Il a également noté qu'un déploiement plus large du solaire améliorerait les économies d'échelle, ce qui entraînerait une nouvelle baisse des prix. Il a rappelé que l'Inde avait été témoin d'un phénomène similaire dans le domaine de l'éclairage LED, où les prix avaient baissé de 85 % en l'espace de quelques années.
4. Le Président a insisté sur le rôle de l'ASI dans l'aide apportée à ses pays membres et sur le fait que les organes de gouvernance de l'ASI ont la responsabilité de

canaliser judicieusement ses ressources limitées. Il a une nouvelle fois souhaité la bienvenue aux Membres du Comité Permanent à la réunion et a invité S.E. M. Emmanuel Lenain, Ambassadeur de la République française en Inde, représentant la coprésidence, à prononcer son discours d'ouverture.

5. Le représentant de la République française a remercié le Président, le Directeur-Général et les Vice-Présidents de l'Assemblée de l'ASI. Il a également remercié le secrétariat de l'ASI pour l'organisation de la Septième Réunion du Comité Permanent. Il a affirmé l'engagement de la République française envers l'ASI et en particulier envers ses deux principales initiatives, notamment la coopération Nord-Sud et Sud-Sud en matière de renforcement des capacités dans le cadre de l'initiative STAR-C, et l'accès à des financements abordables via l'Initiative d'atténuation des risques liés aux énergies renouvelables durables (SRMI).
6. En ce qui concerne l'initiative STAR-C, le représentant de la République française a informé le Comité Permanent des intentions de l'ASI de créer un solide réseau d'expertise en matière de technologies solaires parmi les pays membres en développement de l'ASI. Il a ajouté que l'ASI est déjà dans la phase de mise en œuvre et qu'une contribution d'un million d'euros a été allouée au programme. Il a ajouté que le programme sera initialement mis en œuvre au Sénégal en Afrique, en Papouasie-Nouvelle-Guinée dans les îles du Pacifique et au Bhoutan en Asie. Il s'est dit confiant que ces exemples seront suivis par d'autres dans les années à venir.
7. En ce qui concerne le financement des projets solaires, le représentant de la coprésidence a fait remarquer que la République française s'est engagée à mobiliser 1,5 milliard d'euros pour financer des projets solaires dans les pays membres de l'ASI, dont plus de 1,4 milliard d'euros ont été engagés dans des projets concrets. Il a exprimé sa confiance dans les progrès de l'ASI et dans le rôle du Comité Permanent pour renforcer la position de l'ASI en tant qu'organisation mondiale orientée vers l'action pour l'énergie solaire lors d'événements tels que la cinquième assemblée de l'ASI et la COP27.
8. La coprésidence a remercié le Président et les membres du Comité Permanent pour leur soutien et a réaffirmé son appui et son engagement envers l'ASI.
9. Le Président remercie le Coprésident pour son intervention devant le Comité Permanent et invite S.E. M. Liván Arronte Cruz, ministre de l'énergie et des mines de la République de Cuba, à s'adresser au Comité Permanent de l'ASI.

10. Le Vice-Président cubain a évoqué les bonnes relations entre l'Inde et Cuba et a exprimé sa gratitude pour le soutien de l'Inde à Cuba. Il a également exprimé sa gratitude à l'ASI pour avoir choisi Cuba comme Vice-Président de la région Amérique latine et Caraïbes lors de la troisième assemblée de l'ASI et pour le soutien apporté à la vision cubaine d'une énergie 100 % renouvelable. Il a fait remarquer que la transformation du bouquet énergétique cubain par des sources d'énergie propres est essentielle pour que le pays parvienne à l'indépendance énergétique, améliore la qualité de vie de la population et combatte les effets néfastes du changement climatique, et que ces objectifs sont conformes aux objectifs de développement durable pour l'année 2030. Il a ajouté que pour atteindre cet objectif, Cuba aura besoin de 13 000 MW de capacité de parc solaire, de l'installation de systèmes photovoltaïques dans 2 millions de foyers cubains et de systèmes solaires sur les toits des bâtiments gouvernementaux. Il a affirmé que la priorité de Cuba est l'installation de pompes à eau solaires pour l'irrigation et pour la consommation du bétail et de la population.
11. Le Vice-Président cubain a remercié l'ASI pour son soutien au développement de 1 150 MW de parcs solaires et de 150 MW de projets de batteries pour remplacer les grandes quantités de combustibles fossiles importés utilisés pour la production d'électricité. Il a informé le Comité Permanent que les appels d'offres pour les projets d'énergie solaire ont été lancés. Il a ajouté que la durée du contrat d'achat d'électricité pour ces projets sera de 25 ans et que les projets seront exonérés de droits de douane et de taxes pour une période de 8 ans, ainsi que des garanties souveraines pour soutenir les investissements dans le projet.
12. Le Vice-Président cubain a remercié l'ASI pour l'initiative STAR-C et le Sommet mondial de la technologie solaire organisé par l'ASI à La Havane, qui a permis à Cuba de renforcer les relations entre l'ASI et les universités de Cuba et des Caraïbes. Il a conclu ses remarques en remerciant tout le monde et en exprimant son impatience pour la Cinquième Assemblée de l'ASI qui sera l'occasion d'acquérir de nouvelles expériences et de continuer à travailler en étroite collaboration avec les pays membres de l'ASI.
13. Le Président remercie la coprésidence et le Vice-Président de Cuba pour leurs remarques.

Ordre du Jour Point 2. Adoption de l'ordre du jour

14. Le Président invite le Comité Permanent à examiner l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document de travail **ISA/SC.07/WD.01** et à faire part de ses commentaires à ce sujet.
15. La représentante du Royaume des Pays-Bas a fait remarquer qu'elle n'avait aucune objection concernant l'ordre du jour et s'est inquiétée du fait que les documents de travail aient été distribués moins de 24 heures avant la réunion. Elle a demandé que plus de temps soit accordé à l'avenir pour lire le document avant le début de la réunion. Elle a également demandé au secrétariat de l'ASI d'améliorer la planification et d'envoyer les documents de travail à l'avance afin de permettre une discussion fructueuse lors des réunions de gouvernance.
16. Le Président remercie le représentant du Royaume des Pays-Bas pour son intervention et il est d'accord qu'il faut plus de temps pour examiner les documents.
17. ***Le Comité Permanent a adopté l'ordre du jour provisoire de la Septième Assemblée de l'ASI tel qu'il figure dans le document de travail.***

Ordre du Jour Point 3. Sélection du rapporteur

18. Le directeur général a informé le Comité Permanent que la République du Niger, Vice-Présidente de l'Assemblée de l'ASI pour la région Afrique, a accepté d'être le rapporteur de la Septième Réunion du Comité Permanent de l'ASI, sous réserve de l'approbation de tous les membres du Comité Permanent.
19. Le Président a remercié la République du Niger au nom du Comité Permanent pour son soutien et a invité le Comité Permanent à nommer la République du Niger comme rapporteur pour la Septième Réunion du Comité Permanent de l'ASI et à soutenir le rapporteur dans ses fonctions.
20. ***Le Comité Permanent a désigné la République du Niger comme rapporteur pour la Septième Réunion du Comité Permanent de l'ASI.***

Ordre du Jour Point 4. Confirmation du rapport de la Sixième Commission Permanente

21. A l'invitation du Président, le Directeur Général invite le Comité Permanent à examiner le document de travail **ISA/SC.06/WD.14** contenant le rapport de la Sixième Réunion du Comité Permanent. Le Directeur Général, au nom du Président, invite les Membres du Comité Permanent à fournir des commentaires

et des orientations avant de confirmer le rapport de la Sixième Réunion du Comité Permanent.

22. ***Le Comité Permanent a confirmé le rapport de la Sixième Réunion du Comité Permanent tel qu'il figure dans le document de travail.***

Ordre du Jour Point 5. Rapport sur les mesures prises lors de la Sixième Réunion du Comité Permanent

23. Le Président invite le Directeur Général à informer le Comité Permanent du rapport sur les mesures prises lors de sa Sixième Réunion, tel qu'il figure dans le document de travail ***ASI/SC.07/WD.03***.
24. Le Directeur Général a fait savoir au Comité Permanent que, sur la base des orientations fournies par les représentants de l'Inde et de la France au cours de la Sixième Réunion du Comité Permanent, des modifications ont été apportées aux propositions d'amendements au règlement intérieur de l'assemblée de l'ASI, aux propositions d'amendements à la politique de détachement et à la proposition de politique de recrutement de consultants. Il a ajouté que les documents révisés seront diffusés dans le cadre des documents de travail de la cinquième assemblée de l'ASI.
25. Le Directeur Général a également déclaré que, conformément aux instructions du Président lors de la sixième réunion du Comité Permanent, un appel à candidatures pour les postes de Président et de Coprésident de l'Assemblée de l'ASI a été lancé, et que les documents pertinents ont été envoyés à tous les membres de l'ASI. Il a ajouté que le 18 septembre 2022 serait la date limite de réception des nominations pour ces postes.
26. Le Président invite le Comité Permanent à prendre note du rapport sur les mesures prises soumis par le secrétariat de l'ASI.
27. ***Le Comité Permanent a pris note des mesures prises par le secrétariat de l'ASI, telles qu'elles figurent dans le rapport sur les mesures prises.***

Ordre du Jour Point 6. Résumé du rapport annuel pour l'année 2022

28. Le Président invite le Directeur Général à informer le Comité Permanent sur le point de l'ordre du jour.
29. Le Directeur Général a informé le Comité Permanent que le rapport annuel de l'ASI pour 2022 est terminé et que le rapport complet sera diffusé auprès de tous

les pays membres avec les documents de travail de la Cinquième Assemblée de l'ASI.

30. Le directeur général, donnant un aperçu du rapport annuel tel qu'il figure dans le document de travail **ASI/SC.07/WD.04**, a déclaré que le rapport annuel présente les mises à jour des principaux domaines prioritaires de l'ASI ainsi que les réalisations de l'année écoulée. Il a déclaré que ce rapport résumait les activités de l'ASI en matière d'analyse et de défense, de renforcement des capacités et de mise en œuvre des programmes et des projets. Il a également indiqué que le rapport résume l'approche stratégique actuelle suivie par l'ASI et les initiatives futures proposées.
31. Le Président a fourni des explications supplémentaires au Comité Permanent sur les activités en cours de mise en œuvre à l'ASI, telles que les projets d'énergie solaire développés dans les Pays les Moins Avancés (PMA) et les Petits États Insulaires en Développement (PEID). Il a également informé le Comité Permanent des progrès réalisés dans le cadre de l'initiative OSOWOG, où l'étude de faisabilité et les discussions avec les régions voisines de l'Inde sont en cours. Soulignant les progrès réalisés en termes de financement de l'ASI, il a informé de l'engagement de fonds par l'Inde, et a fait part de son espoir que d'autres pays membres contribuent également aux ressources financières de l'ASI.
32. Le Président invite le Comité Permanent à formuler des commentaires sur le résumé du rapport annuel et fait remarquer que les membres du Comité Permanent peuvent formuler leurs commentaires même après avoir reçu le projet complet du rapport annuel.
33. ***Le Comité Permanent a pris note de la proposition de faire circuler le rapport annuel de l'ASI pour 2022 à la Cinquième Assemblée de l'ASI pour examen et approbation.***

Ordre du Jour Point 7. Structure organisationnelle révisée et proposition de nouveaux postes au secrétariat de l'ASI

34. Le Président a déclaré que l'ASI a besoin d'être renforcée compte tenu de l'augmentation de la charge de travail et qu'il s'est engagé à veiller à ce que le processus de recrutement soit ouvert à tous les pays membres et qu'il soit effectué uniquement sur la base du mérite. Le Président invite le directeur général à informer le Comité Permanent de la structure organisationnelle révisée du secrétariat de l'ASI.

35. Le Directeur Général a présenté la structure organisationnelle proposée et en a donné un aperçu, tel qu'il figure dans le document de travail **ASI/SC.07/WD.05**. Il a indiqué que la structure organisationnelle révisée avait été élaborée après de multiples séries de délibérations et dans le but de répondre aux priorités stratégiques de l'ASI. Il a expliqué que le recrutement pour les différents postes sera effectué après avoir reçu l'approbation du Comité Permanent et de l'Assemblée de l'ASI.
36. Le Directeur Général a remercié le Président d'avoir accepté de superviser le processus de recrutement afin d'en garantir l'équité et s'est dit convaincu que la structure organisationnelle révisée élargira les capacités dont dispose le secrétariat de l'ASI pour mener à bien ses activités quotidiennes tout en œuvrant à la réalisation de ses buts et objectifs définis dans son plan stratégique quinquennal.
37. Le Président a invité le Comité Permanent à fournir des conseils et des commentaires sur la structure organisationnelle révisée et a demandé au Secrétariat de l'ASI d'accepter les commentaires des membres du Comité Permanent au cours des 7 jours suivants, en raison du retard dans la distribution des documents de travail.
38. Le représentant de la Coprésidence a salué la suggestion du Président d'accorder plus de temps pour l'examen des documents de travail et la soumission des commentaires. Il a suggéré que la structure organisationnelle soit durable et dispose de ressources suffisantes pour être à la hauteur des ambitions de l'ASI. Il s'est enquis des deux postes à temps plein qu'il est proposé de consacrer au programme STAR-C, comme convenu dans l'accord de fonds fiduciaire signé par l'ASI pour obtenir un million d'euros de financement pour l'initiative, et a suggéré qu'au moins deux personnes à temps plein soient affectées à l'unité de gestion des connaissances et de renforcement des capacités pour l'initiative. Il s'est également enquis de l'absence du fonctionnaire détaché du pays en tant que Directeur Général adjoint dans l'organigramme présenté au Comité Permanent.
39. Le représentant de la République française a suggéré que lors du processus de recrutement, la priorité soit donnée aux spécialistes dans le domaine de l'énergie solaire, ce qui leur permettrait de gérer plus facilement le travail quotidien à l'ASI. Il a également suggéré que l'infrastructure informatique soit renforcée et que les changements nécessaires soient apportés à la structure organisationnelle pour le permettre.

40. Le Président a remercié le représentant de la coprésidence pour ses commentaires. Il explique que la structure organisationnelle proposée est limitée par les ressources financières dont dispose l'ASI, et que les contributions des pays membres lui permettraient de l'étendre davantage. Il invite à nouveau les membres du Comité Permanent à faire part de leurs commentaires dans les sept jours qui suivent.
41. ***Le Comité Permanent a recommandé à la Cinquième Assemblée de l'ASI, pour examen et approbation, la structure organisationnelle révisée et la proposition de nouveaux postes au Secrétariat de l'ASI, sous réserve des modifications apportées sur la base des commentaires reçus des membres du Comité Permanent.***

Ordre du Jour Point 8. État financier vérifié de l'ASI

42. Le Président invite le Secrétariat de l'ASI à informer le Comité Permanent sur les états financiers audités de l'ASI.
43. Au nom du Secrétariat de l'ASI, M. Rajesh Bhardwaj a présenté une mise à jour sur le point de l'ordre du jour, et a déclaré que Deloitte Haskins & Sells LLP avait été sélectionné par le biais d'un processus compétitif en tant qu'auditeur indépendant de l'ASI. M. Bhardwaj a informé le Comité Permanent que le cabinet a terminé l'audit des comptes de l'année 2021 en examinant les dossiers financiers, en interagissant avec les parties prenantes, y compris les banquiers et les vendeurs, puis en discutant du rapport d'audit avec la Direction Générale. Il a également ajouté que les auditeurs ont fourni un rapport d'audit sans réserve, tel que communiqué aux membres du Comité Permanent dans le document de travail **ASI/SC.07/WD.06**.
44. Le Président invite les membres du Comité Permanent à formuler des commentaires et des suggestions sur le point de l'ordre du jour et les détails présentés par le Secrétariat de l'ASI.
45. ***La commission Permanente a recommandé que l'état financier vérifié de l'ASI soit soumis à la cinquième assemblée de l'ASI pour examen.***

Ordre du Jour Point 9. Situation du Corpus Fund et proposition de contributions annuelles

46. Le Président invite le Directeur Général à informer le Comité Permanent de l'état du fonds de corpus et de la proposition de contributions annuelles.

47. Rappelant l'état des flux de fonds de l'ASI et la mise à jour des efforts de mobilisation des ressources présentée par le secrétariat de l'ASI lors de la sixième réunion du Comité Permanent, le directeur général a informé le Comité Permanent que l'ASI a collecté des ressources auprès d'organisations philanthropiques mondiales. Il a fait remarquer que, malgré l'augmentation des financements provenant d'organisations extérieures, les contributions des pays membres de l'ASI sont restées relativement faibles, la République de l'Inde étant l'exception.
48. Le Président a soutenu le commentaire du directeur général concernant la faible part des contributions des pays membres de l'ASI. Il informe le Comité Permanent que l'ASI a évité l'imposition d'une cotisation et que, si cela devait se poursuivre, des mesures correctives pourraient être nécessaires car l'organisation ne peut pas fonctionner sans ressources monétaires. Il a ajouté que la proposition actuelle d'une contribution annuelle des pays membres de l'ASI serait purement volontaire et ne constituerait pas une cotisation obligatoire.
49. Le Président a déclaré que les discussions se poursuivent sur la nécessité de la transition énergétique et de l'élimination des émissions de carbone, sur les engagements à passer à des sources d'énergie plus propres et à aider les pays en développement dans leur transition énergétique grâce à un soutien financier annuel de plusieurs milliards de dollars. Faisant part des mesures prises par la République de l'Inde, il a déclaré que l'Inde a bien progressé dans sa transition énergétique et qu'elle a atteint son objectif de 2030, à savoir une capacité de production d'énergie de 40 % à partir de sources non fossiles, comme elle s'y était engagée dans ses contributions déterminées au niveau national (CDN), avec neuf ans d'avance. Il a également indiqué que l'Inde a déjà réduit l'intensité des émissions de son économie de 30 % par rapport à l'objectif fixé de 33 à 35 % d'ici à 2030.
50. Le Président a souligné que, contrairement à l'Inde, qui a bien progressé dans la transition énergétique et dispose des moyens financiers pour la soutenir, de nombreux autres pays en développement membres de l'ASI n'ont pas les moyens financiers d'y parvenir. Il a déclaré que les sources d'énergie propres sont essentielles pour fournir un accès à l'énergie aux 800 millions de personnes qui n'ont pas accès à l'électricité dans ces pays en développement, et que ce sera l'objectif de l'ASI. Il a souligné que le manque d'accès à l'énergie contribuerait à la déforestation pour répondre à leurs besoins énergétiques. Il a souligné que la

contribution annuelle à l'ASI est une contribution à la transition énergétique dans les pays en développement.

51. Le Directeur Général a informé le Comité Permanent de la structure à trois niveaux de la contribution annuelle proposée, telle qu'elle figure dans le document de travail **ASI/SC.07/WD.07**, les pays membres PMA et PEID contribuant à hauteur de 10 000 USD, les autres pays membres en développement contribuant à hauteur de 25 000 USD, et les pays membres développés contribuant à hauteur de 50 000 USD par an à l'ASI.
52. Le Président a déclaré que les contributions proposées sont des montants relativement faibles et a exhorté les pays membres à contribuer selon le mécanisme proposé. Il propose d'écrire à tous les membres de l'ASI pour souligner l'importance de cette contribution annuelle, ainsi qu'une lettre similaire du Premier Ministre de l'Inde aux chefs des autres pays membres. Il a invité les membres du Comité Permanent à donner des conseils sur ce point de l'ordre du jour et à recommander la question à l'Assemblée pour approbation.
53. ***Le Comité Permanent a recommandé que le statut du fonds de corpus et la proposition de contribution annuelle, tels que contenus dans le document de travail, soient soumis à la Cinquième Assemblée de l'ASI pour examen et approbation.***

Ordre du Jour Point 10. Mise à jour du programme de travail et du budget de l'ASI pour les années 2023 et 2024

54. Le Président invite le Directeur Général à présenter le programme de travail et le budget de l'ASI pour les années 2023 et 2024.
55. Informant le Comité Permanent, le Directeur Général a déclaré que le plan de travail et le budget de l'ASI sont en cours de préparation et qu'ils seront présentés à la Cinquième Assemblée de l'ASI pour approbation. Il a proposé de présenter au Comité Permanent une mise à jour des activités réalisées par l'ASI et des activités proposées pour les années à venir. Il a invité le secrétariat de l'ASI à présenter une mise à jour du plan de travail et du budget en cours de préparation.
56. Au nom du secrétariat de l'ASI, M. Joshua Wycliffe a présenté les réalisations de l'ASI au cours de l'année 2022 et a proposé les principales activités à entreprendre dans le cadre du plan de travail pour l'année 2023.
57. Le Président a déclaré que sur l'ensemble des émissions mondiales de carbone, 85 % des émissions sont le fait des pays développés, les 15 % restants provenant

des pays en développement d'Asie et d'Afrique. Il a ajouté que l'Inde ne représente que 3,4 % des émissions mondiales alors qu'elle abrite environ 17,7 % de la population mondiale.

58. Le Président a également fait part de sa vision du renforcement de l'ASI et de la création d'un corps d'experts qui interagiraient avec les pays membres. Il a fait part de l'expérience de l'Inde, qui a ajouté 168 000 MW de capacité de production d'énergie à partir de combustibles non fossiles et développé une expertise dans le pays, qui peut être partagée avec les pays membres de l'ASI pour les aider à renforcer leurs capacités et leurs structures institutionnelles. Il a expliqué que si les structures institutionnelles sont conçues correctement, les investissements afflueront dans le pays et le besoin d'investissements gouvernementaux sera réduit. Il a suggéré deux mesures pour y parvenir :
- a. Structurer les projets de manière à attirer les investissements.
 - b. Fournir une sécurité aux investisseurs sous forme d'assurance et de garanties de paiement.
59. Le Président a souligné que dans un projet bien structuré, l'électricité est produite et distribuée aux consommateurs, qui peuvent à leur tour la payer. En donnant l'exemple de l'Inde, il a indiqué qu'une partie des consommateurs consomme l'électricité à un prix inférieur à celui des particuliers de la classe moyenne ou de la classe moyenne supérieure, ainsi que des consommateurs commerciaux et industriels, en raison d'un mécanisme de subventions croisées. Il a expliqué que grâce à cet arrangement, l'Inde a pu fournir un accès universel à l'énergie à un prix abordable aux pauvres tout en assurant la durabilité financière du secteur. Il a également mis en garde contre la fourniture gratuite d'électricité aux consommateurs, qui pourrait entraîner un gaspillage d'énergie.
60. Le Président a en outre expliqué que les fonds et le corpus mis en place par l'ASI fourniront à la fois les avantages de l'assurance et de la sécurité des paiements, avec le soutien du secteur privé sur une base concurrentielle. Il a ajouté qu'avec le mécanisme de sécurité de paiement en place, les investisseurs peuvent mettre en place le projet et fournir de l'électricité avec la certitude qu'ils seront payés par les consommateurs en temps voulu par l'intermédiaire de la société de distribution, ce qui aidera les promoteurs à assurer le service de leur dette auprès des banques. Il a ajouté que l'assurance contribuera à protéger le producteur contre tous les types de risques, y compris le risque d'expropriation.

61. Le Président a informé le Comité Permanent qu'au fur et à mesure de la mise en place des corpus à ces fins, l'ASI aura besoin de l'aide de ses pays membres pour lever des fonds et des contributions auprès d'entités telles que le Fonds vert pour le climat. Il a réaffirmé que l'objectif de l'ASI est de garantir l'accès universel à l'énergie, et ce à partir d'une source propre.
62. ***Compte tenu du temps limité dont disposaient les membres du Comité Permanent pour examiner et lire la présentation, le Président a demandé au Secrétariat de l'ASI de faire circuler la présentation sur les principales caractéristiques du plan de travail pour les années 2023 et 2024 parmi les membres du Comité Permanent et de demander un retour d'information dans un délai d'une semaine. Le Comité Permanent a recommandé que le plan de travail et le budget de l'ASI pour les années 2023 et 2024, ainsi que les dépenses prévues pour l'année 2022, soient préparés et soumis à la cinquième assemblée de l'ASI pour examen et approbation.***

Ordre du Jour Point 11. Octroi du statut d'organisation partenaire

63. Le Président invite le directeur général à informer le Comité Permanent des nouveaux partenariats conclus par l'ASI, tels que présentés dans le document de travail **ASI/SC.07/INF.01**.
64. Le Directeur Général a soumis au Comité Permanent que l'ASI a signé 4 accords de partenariat avec des organisations Internationales, ce qui inclut des partenariats avec :
- a. la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) pour une action commune visant à atténuer le changement climatique,
 - b. la Bourse de la Santé et de l'Innovation (HIEx) pour la mise en œuvre de projets de solarisation et d'électrification de centres de soins de santé qui amélioreront la qualité des soins dans ces établissements.
 - c. le gouvernement du Japon, la Banque Japonaise pour la Coopération Internationale (JBIC), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) et l'Organisation pour le Développement des Nouvelles Energies et des Technologies Industrielles (NEDO), afin de faciliter le dialogue politique, l'échange de connaissances et les initiatives conjointes dans le domaine de l'énergie solaire.

- d. le West African Power Pool (WAPP) pour son soutien au développement de projets solaires à l'échelle des services publics dans la région de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que pour la formation d'une équipe d'Afrique de l'Ouest en Inde.
65. Le Président a invité le Comité Permanent à fournir ses commentaires et ses conseils sur les partenariats et les protocoles d'accord signés par l'ASI et à les recommander à la cinquième assemblée de l'ASI pour ratification.
66. Le représentant du Royaume des Pays-Bas a apprécié l'expansion du réseau de l'ASI avec des partenaires d'importance stratégique et a déclaré que ces partenariats contribueront à la réalisation des ambitions de l'ASI.
67. Le représentant de la Coprésidence a félicité l'ASI pour l'établissement de partenariats qui favoriseront le partage des connaissances et des expériences avec l'Afrique de l'Ouest, la mobilisation de l'expertise japonaise pour atteindre les objectifs de l'ASI et l'établissement de liens avec la CCNUCC.
68. Le Président remercie les membres du Comité Permanent pour leur appréciation et leurs commentaires.
69. ***Le Comité Permanent a recommandé à la Cinquième Assemblée de l'ASI de ratifier le statut d'organisation partenaire accordé à ces organisations.***

Ordre du Jour Point 12. Point sur l'initiative STAR-C

70. Le Président a invité le secrétariat de l'ASI à présenter la mise à jour de l'initiative STAR-C telle qu'elle figure dans le document de travail ***ASI/SC.07/WD.08***.
71. Le Directeur Général adjoint de l'ASI, M. Philippe Malbranche, au nom du Secrétariat de l'ASI, a informé le Comité Permanent de l'évolution de l'initiative STAR-C de l'ASI. Il a indiqué que l'objectif du Centre de ressources sur les applications de la technologie solaire (STAR-C) est de renforcer les capacités par le biais de quatre activités clés :
- a. Donner aux gens les compétences et la formation requises, car le manque de personnel qualifié est un goulot d'étranglement dans les pays développés et en développement.
 - b. Garantir la disponibilité de composants, de systèmes et de services fiables grâce à des installations d'essai et des systèmes d'assurance qualité pour les volumes accrus d'équipements photovoltaïques résultant des interventions de l'ASI.

- c. Mettre en place ou renforcer un centre d'expertise existant pour aider en matière de technologie, de migration, d'économie, de modèle économique, etc.
 - d. Créer des centres de personnalisation, d'innovation ou d'incubation, afin de développer et d'étendre l'innovation et les services locaux dans le domaine de l'énergie solaire.
72. Le Dr Malbranche a fait savoir au Comité Permanent que la conception du premier projet STAR-C a été élaborée avec l'aide d'une subvention d'un million d'euros fournie par la France, pour laquelle le programme de travail a été signé en juin 2021 pour une mise en œuvre conjointe avec l'ONUDI en mettant l'accent sur l'assurance qualité et le développement de systèmes de certification de la formation. Il a déclaré que dans le cadre de ce projet, trois pays seraient sélectionnés, et que l'ASI est en discussion avancée avec Cuba, l'Éthiopie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Bhoutan, le Sénégal, et que des discussions initiales avec environ 12 autres pays sont en cours.
73. Au nom du secrétariat de l'ASI, le Dr Malbranche a indiqué que l'ASI s'efforce d'obtenir des contributions de la part de fondations internationales, de pays membres et de l'Union européenne pour la création d'un plus grand nombre de CSTAR. Il a ajouté que lors de la dernière réunion du Comité Régional de la Région Afrique, l'ASI a reçu des demandes de plusieurs pays de la région pour la création de CSTAR. Il a informé le Comité Permanent que même si aucun STAR-C n'a été mis en place à ce jour, le travail d'évaluation de ces pays est en cours avec pour objectif de le rendre durable afin que le travail sur le STAR-C ne parte pas de zéro. Il a ajouté qu'il s'agit d'un processus d'amélioration continue, et que l'ASI a l'intention d'accroître la dynamique du projet STAR-C et de la mise en place de ces centres.
74. Le Président invite les membres du Comité Permanent à fournir des conseils et des commentaires sur la mise à jour présentée par le secrétariat de l'ASI.
75. ***Le Comité Permanent a recommandé que la mise à jour de l'initiative STAR-C de l'ASI, telle qu'elle figure dans le document de travail ASI/SC.07/WD.08, soit soumise à la Cinquième Assemblée de l'ASI pour examen.***

Ordre du Jour Point 13. Le point sur le Grand défi solaire

76. Le Président invite le Directeur Général à informer le Comité Permanent sur le point de l'ordre du jour relatif au Grand Défi Solaire.

77. Le Directeur Général a déclaré que la Deuxième Assemblée de l'ASI avait approuvé la proposition d'un grand défi solaire pour aider à découvrir des solutions innovantes grâce à l'application de l'énergie solaire pour résoudre les problèmes urgents auxquels les gens sont confrontés. En outre, il a proposé le lancement d'un « Grand Défi SolarX », comme proposé dans le document de travail **ASI/SC.07/WD.09**, qui implique l'identification de 10 énoncés de problèmes par l'ASI, en fonction desquels les jeunes entreprises seraient invitées à élaborer des propositions de solutions. Il a indiqué que deux propositions sélectionnées en réponse à chacun des dix énoncés de problèmes recevraient un prix de 15 000 USD qui leur permettrait de voyager, de faire des recherches et de préparer une proposition détaillée qui les aiderait à obtenir des investissements en capital providentiel. Il a mentionné que leur association avec l'ASI les aiderait à attirer les capitaux nécessaires, et que le soutien technique de l'ASI les aiderait à préparer leurs prototypes.
78. Le Directeur Général a informé le Comité Permanent que l'ASI propose de mener à bien l'ensemble du processus en partenariat avec Invest India, l'agence de promotion des investissements du gouvernement indien, qui a l'expérience de la réalisation de programmes similaires pour différentes organisations, ministères et gouvernements en Inde. Il a ajouté qu'Invest India collaborerait avec l'Association Africaine pour le Développement des Infrastructures (AfIDA), l'Association Mondiale pour l'Éclairage Hors Réseau (GOGLA), l'Association Africaine des Développeurs de Mini-Réseaux (AMDA) et l'Association Mondiale des Agences de Promotion des Investissements (WAIPA), ce qui leur permettrait d'accélérer les investissements et le soutien connexe à leurs activités.
79. S'adressant au Comité Permanent, le Directeur Général a indiqué que le budget total du *Grand Défi SolarX* proposé, y compris le prix et les frais à payer à Invest India et à ses organisations partenaires, s'élève à 600 000 USD. Il a ajouté que les fonds nécessaires ont déjà été obtenus auprès de donateurs philanthropiques internationaux. Il a indiqué que le *Grand Défi SolarX* serait initialement axé sur l'Afrique pour la première année et qu'il serait ensuite étendu à d'autres régions géographiques en fonction des enseignements tirés du premier tour.
80. Le Président invite le Comité Permanent à faire part de ses commentaires et de ses réactions sur la mise à jour du Grand Défi Solaire présentée par le Directeur Général.

81. ***Le Comité Permanent a recommandé que les détails du Grand Défi Solaire, tels qu'ils figurent dans le document de travail ASI/SC.07/WD.09, soient soumis à la cinquième assemblée de l'ASI pour examen et approbation.***

Ordre du Jour Point 14. Ordre du jour provisoire de la cinquième assemblée de l'ASI

82. Le Président présente le point de l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document de travail **ASI/A.05/WD.01** et invite le Directeur Général à informer le Comité Permanent sur cette question.
83. Le Directeur Général a informé le Comité Permanent que l'ordre du jour provisoire contenait des points de procédure, notamment l'élection du Président et du Coprésident, la sélection des nouveaux Vice-Présidents de l'assemblée de l'ASI, la nomination et le rapport du Comité de vérification des pouvoirs, les états financiers vérifiés de l'ASI, l'octroi du statut d'organisation partenaire, le rapport du dépositaire et le rapport annuel du directeur général.
84. En présentant les questions de fond inscrites à l'ordre du jour provisoire, le directeur général a mentionné les questions qui seront soumises à l'examen de la cinquième assemblée de l'ASI, notamment les amendements relatifs à la sélection des Vice-Présidents des Comités régionaux, les politiques proposées pour le recrutement de consultants, la politique de détachement proposée pour l'ASI et les informations actualisées sur la mobilisation des ressources et le personnel Permanent de l'ASI, conformément aux recommandations du Comité Permanent lors de sa sixième réunion. Il a mentionné d'autres questions de fond recommandées par le Comité Permanent lors de sa septième réunion, notamment les dernières informations sur l'initiative STAR-C, la proposition de contributions annuelles, le programme de travail et le budget proposés pour l'ASI.
85. Le Président invite le Comité Permanent à formuler des commentaires et des orientations sur le point de l'ordre du jour présenté par le Directeur Général.
86. Le représentant de la République française a fait remarquer que l'ordre du jour provisoire de la cinquième assemblée était complet et a proposé l'ajout d'un point à l'ordre du jour sur l'initiative d'atténuation des risques liés aux énergies renouvelables durables (SRMI).
87. Le Président s'est dit d'accord avec le représentant de la France sur l'ampleur de l'ordre du jour et l'importance des points qui y sont présentés. Il a indiqué que l'ASI dispose déjà d'un mécanisme approuvé pour l'atténuation des risques et

l'assurance et qu'une mise à jour de ce mécanisme pourrait être présentée lors de la cinquième assemblée de l'ASI.

88. Le Directeur Général a informé le Comité Permanent que l'ASI n'avait pas été en mesure de lever des fonds et qu'aucun fonds n'avait été levé dans le cadre de la SRMI. Il a suggéré que le point de l'ordre du jour sur l'atténuation des risques lors de la Cinquième Assemblée comprenne l'expérience de l'ASI avec la SRMI.

89. ***Le Comité Permanent a recommandé que l'ordre du jour provisoire de la cinquième assemblée de l'ASI, tel qu'il figure dans le document de travail ASI/A.05/WD.01, soit soumis à la cinquième assemblée de l'ASI pour adoption.***

Ordre du Jour Point 15. Interventions des pays membres

90. M. le Président invite les Membres de la Commission Permanente à prononcer leurs interventions devant la Commission Permanente.

91. ***Aucune intervention n'a été faite par les membres du Comité Permanent de l'ASI.***

Ordre du Jour Point 16. Questions diverses

92. Le Président invite les Membres à proposer toute autre question à soumettre à l'examen du Comité Permanent.

93. Le Directeur Général a proposé de faire le point sur le mécanisme d'atténuation des risques liés aux financements mixtes par le biais d'une présentation.

94. Le Président a fait remarquer que les mécanismes d'atténuation des risques sont essentiels pour garantir la sécurité des investissements du secteur privé, en particulier dans les pays où l'ASI souhaite l'afflux d'investissements. Il a réitéré l'importance du mécanisme de sécurité de paiement qui est nécessaire en cas de défaillance des « off-takers » ou des sociétés de distribution, et l'importance de l'assurance pour les projets d'énergie renouvelable. Il a souligné que l'ASI n'a pas l'intention de remplacer les compagnies d'assurance conventionnelles et commerciales qui exigent des primes élevées dans les pays à haut risque. Il a déclaré que ces primes élevées entraînent une augmentation des coûts des projets et du coût de l'électricité produite par les projets d'énergie renouvelable. Il a précisé que le fonds d'assurance de l'ASI fournira une subvention des primes élevées, ce qui permettra au pays de débloquer un montant plus important et une meilleure qualité d'investissement.

95. Le Président a suggéré que la proposition relative au mécanisme de financement mixte d'atténuation des risques soit évaluée et approuvée par des experts financiers avant d'être présentée à l'Assemblée.
96. Le Directeur Général a proposé de présenter une proposition d'amendements au manuel des règlements de l'ASI que le secrétariat de l'ASI a l'intention de présenter à la Cinquième Assemblée de l'ASI.
97. Le Président a expliqué le contexte dans lequel s'inscrivent les modifications proposées, en précisant que l'objectif de ces modifications est d'apporter de la transparence dans les fonctions de l'ASI, telles que le recrutement et les questions financières, en désignant des personnes chargées d'assurer une surveillance en tant que médiateur interne. Il a réaffirmé que tous les recrutements seront ouverts à tous les pays membres de l'ASI et qu'aucun poste ne sera réservé à un pays membre, y compris l'Inde, à l'exception des agents détachés auprès de l'ASI qui continueront à servir l'ASI jusqu'à la fin de leur mandat respectif.
98. Le Directeur Général informe le Comité Permanent des amendements proposés au règlement financier et au règlement des ressources humaines. Il indique que les amendements reflètent la création du Comité Permanent qui remplace l'ancien Comité des finances, le Comité général et juridique et le Comité des programmes, supprimant ainsi toute référence à ces Comités. Il a également indiqué que les amendements élimineraient les incohérences résultant des divers changements apportés aux règles et règlements, et remanieraient la délégation de pouvoirs conformément au système commun des Nations Unies.
99. Présentant les modifications proposées au statut du personnel, le Directeur Général a indiqué que la question à traiter est celle de la définition des termes "personnel", "autre personnel", "détaché" et "détaché sur projet" en ce qui concerne le secrétariat de l'ASI. Il a également indiqué que l'amendement porte sur l'applicabilité des règlements aux différents types de professionnels du secrétariat de l'ASI, sur les incohérences dans la référence à certaines règles et règlements, et sur l'extension des avantages afin de fournir des options pour des questions telles que les régimes de retraite et les fonds de prévoyance.
100. Le Directeur Général a invité le Comité Permanent à recommander les amendements proposés à la cinquième Assemblée de l'ASI.
101. ***Le Président a chargé le Directeur Général de diffuser la présentation des amendements proposés aux membres du Comité Permanent et de solliciter des commentaires et des contributions par écrit. Le Comité Permanent a***

recommandé que les amendements au Manuel des Règlements de l'ASI soient élaborés en détail et soumis à la Cinquième Assemblée de l'ASI pour examen et approbation.

Ordre du Jour Point 17. Clôture de la réunion

102. Le Président souligne l'importance de la réunion de la commission Permanente dans la perspective de la Cinquième Assemblée de l'ASI. Le Président invite la Coprésidente, la République française, à prononcer les remarques finales.
103. Le représentant de la République française a remercié le Comité Permanent.
104. ***Le Président déclare close la septième réunion du Comité Permanent de l'ASI.***

Liste des participants à la septième réunion du Comité Permanent de l'Alliance Solaire Internationale (ASI)¹

N°	Pays	Rôle	Représentants
1.	République de l'Inde	Président, Président de l'Assemblée de l'ASI	<ol style="list-style-type: none"> 1. S.E. Shri R K Singh, Ministre de l'Électricité et des Énergies Nouvelles et Renouvelables. 2. Shri Indu Shekhar Chaturvedi, Secrétaire, Ministère des Énergies Nouvelles et Renouvelables 3. Shri Dinesh Dayanand Jagdale, Secrétaire Adjoint, Ministère des Énergies Nouvelles et Renouvelables. 4. Shri Aseem Kumar, Directeur, Ministère des Énergies Nouvelles et Renouvelables. 5. Shri Divyanshu Jha, Sous-Secrétaire, Ministère des Énergies Nouvelles et Renouvelables
2.	République de France	CoPrésident et coPrésident de l'Assemblée de l'ASI	<ol style="list-style-type: none"> 1. H. E. Emmanuel Lenain, Ambassadeur de France en Inde 2. Mme Luisa Terranova, Conseillère Section Politique
3.	République de Maurice	Vice-Président de la région Afrique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Reema B. Robee, Deuxième Secrétaire au Haut-Commissariat.
4.	République du Niger	Vice-Président de la région Afrique	<ol style="list-style-type: none"> 1. M. Ado Leko, Ambassadeur du Niger en Inde 2. M. Souleymane Boureima, Conseiller
5.	République des Fidji	Vice-Président de la région Asie et Pacifique	<ol style="list-style-type: none"> 1. S.E. M. Nilesh Roneel Kumar, Chargé d'Affaires a.i.
6.	Royaume des Pays-Bas	Vice-Président de la région Europe et autres	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Paulina Chromik, Deuxième Secrétaire aux Affaires Économiques et Commerciales
7.	Royaume-Uni de	Vice-Président de	<ol style="list-style-type: none"> 1. Libby Green, Chef de l'Équipe Climat

¹ Pas strictement selon l'ancienneté. Liste indicative selon l'inscription en ligne (peut être mise à jour)

	Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	la région Europe et autres	et Énergie 2. Mme. Adritha Subbiah, Manager Sénior d'Énergie
8.	République de Cuba	Vice-Président de la région Amérique latine et Caraïbes	1. S.E. M. Alejandro Simancas Marin, Ambassadeur de Cuba en Inde 2. M. Abel Aballe Despaigne
9.	-Coopérative République de Guyane	Vice-Président de la région Amérique latine et Caraïbes	1. S.E. M. Charrandass Persaud, Haut-Commissaire de la Guyane en Inde. 2. Mme Ronalda Edwards Horatio, Premier Secrétaire, Haut-Commissariat du Guyana, Inde
10.	Ministère des affaires étrangères, gouvernement de la République de l'Inde	Dépôt de l'accord-cadre ASI	1. George Pothan, Consultant Juridique (ED)
11.	Secrétariat de l'ASI		1. Dr. Ajay Mathur, Directeur Général 2. M. Arun Misra, Conseiller Principal 3. M. Joshua Wycliffe, Chef des Opérations 4. Dr. Phillippe Malbranche, Sous-Directeur Général 5. M. Remesh Kumar, Chef d'Unité, Programmes et Mise en œuvre des Projets 6. M. Shishir Seth, Chef d'Unité, Gouvernance et Partenariats 7. Dr. Ugochukwu Ugbor, Chef d'Unité, Gestion des Connaissances 8. Mme Onyi Iyizoba, Spécialiste Juridique 9. M. Naresh Mehta, Chef du Protocole 10. M. Saba Kalam, Spécialiste du Programme, STAR-C 11. Mme Jyotsna Gola, Consultante Principale, Planification et Stratégie d'Entreprise

			<p>12. M. Sudhakar Upadhyay, Assistant Administratif</p> <p>13. Mme Vandana, Spécialiste en Informatique</p> <p>14. M. Rajender Kumar, Assistant Informatique</p> <p>15. M. Nikhil Kumar, Spécialiste du Plaidoyer</p>
--	--	--	--